

Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise



Conseil Communautaire

Jeudi 13 Février 2025

- Pouvoirs
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

- 1/ Présentation de la démarche Permis de végétaliser par le CAUE 82
- 2/ Adhésion de la CCLTG au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés (RFVAA)
- 3/ OPAH Etat des participations pour engagements
- 4/ Avenant à la convention opérationnelle EPFO/CCLTG sur le périmètre de la ZAE de Bordevieille à Beaumont de Lomagne
- 5/ Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport
- 6/ Ouverture par anticipation de crédits budgétaires sur le budget principal pour la section d'investissement 2025
- 7/ Délibération autorisant le recrutement de trois emplois saisonniers, dans le cadre de l'intérêt communautaire « piscine de la base de loisirs »
- 8/ Délibération autorisant l'ouverture de la piscine aux écoles en juin et septembre 2025 et recruter un maître-nageur pour la surveillance
- 9/ Délibération portant création de trois emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière (accueil piscine et OTI)
- 10/ Reversement de la part CCLTG des paris hippiques reçue en 2024 à la commune de Beaumont-de-Lomagne

11/Plan d'Aide au Commerce Territorial (PACTe) - Modernisation du magasin «D'ici et d'AILLEURS» de S.GRIMAUX à Beaumont-de-Lomagne

12/ Infrastructures en faveur de la mobilité : signalétique des équipements publics communautaires : demande de subvention

13/Signature d'un avenant à la convention d'objectif et de financement pour le poste de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) CAF/CCLTG - pilotage du projet social

14/Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise : remplacement de Asia MEUNIER par Laurence VERDIER et remplacement de Annie GIORDANA par Laurence LARTIGAU

15/Approbation modification statutaire du SYGRAL suite à intégration d'un nouveau membre.

16/Approbation de la Convention de répartition des frais afférent à la passation et à l'exécution des marchés - frais de publication à la charge de la commune de Verlhac-Tescou (Groupement de commandes fourniture de combustibles granulés bois)

17/ Délibération autorisant le Président à mettre en vente au plus offrant, les matériels vétustes avec mises à prix minimales

18/ Questions diverses

1. Présentation de la démarche « permis de végétaliser » par le CAUE82



2. Adhésion de la CCLTG au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés (RFVAA)

En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

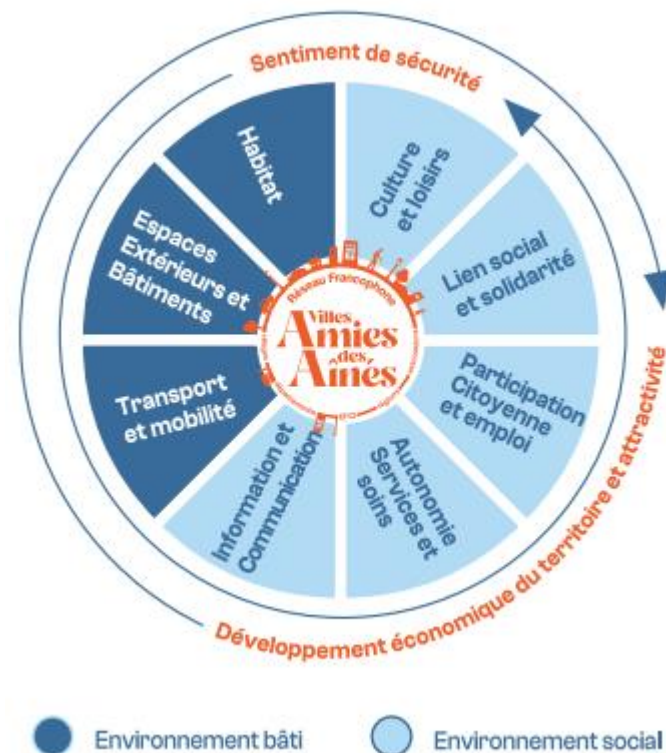
Entre 2015 et 2050, la proportion des 60 ans et plus dans la population mondiale va presque doubler, passant de 12 % à 22 %. En Lomagne, les plus de 60 ans représentent déjà 36,6% de la population globale (INSEE 2021).

Depuis sa création en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau francophone afin de mieux répondre au défi de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires.

Les adhérents au RFVAA sont à la fois des communes, des EPCI ou des départements de différentes tailles.



WHO Global Network
for Age-friendly Cities
and Communities



2. Adhésion au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés (RFVAA)



WHO Global Network
for Age-friendly Cities
and Communities

Adhérer au RFVAA, c'est :

- Être soutenu dans le déploiement de sa politique envers les aînés.
- Construire un territoire bienveillant à l'égard de tous les âges
- Apprendre à penser l'environnement social et l'environnement bâti en lien avec les spécificités des différentes générations.
- Être mieux préparé aux défis de la longévité.
- Disposer d'informations de qualité.
- Bénéficier de conseils pour structurer une dynamique Villes amies des aînés
- Identifier les ressources de son territoire qui favorisent le vieillissement actif et heureux.
- Se former à la mise en œuvre de la démarche participative avec les habitants âgés.
- échanger et faire connaître ses bonnes pratiques.
- Être reconnu dans ses actions et son engagement pour mieux adapter le territoire au vieillissement.
- Être valorisé et rayonner dans toute la France et au-delà.
- Se fédérer pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics

En rejoignant le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), plusieurs outils et ressources sont mis à disposition pour aider les collectivités à adapter leurs politiques publiques aux besoins des aînés.

Des fonds peuvent également être octroyés aux adhérents du RFVAA pour accompagner la mise en œuvre de politiques et de projets à destination des seniors :

Fonds d'Appui pour les Territoires Innovants Séniors (FATIS) 2025-2026 pour les territoires engagés vers le label :

- FATIS AXE 1 – UNE BOURSE EN FAVEUR DE L'INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE POUR LES TERRITOIRES
- FATIS AXE 2 – LE SUPPORT À LA CRÉATION DE PROJETS DANS LES TERRITOIRES

2. Adhésion au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés (RFVAA)

Les collectivités adhérentes s'engagent à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique, ainsi que les différentes étapes de la démarche, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial participatif autour de huit thématiques (Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication)
- définir un plan d'actions, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du réseau : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Au vu des éléments énoncés, il semble utile que notre collectivité participe à cette dynamique et adhère au RFVAA.

La Commission Affaires Sociales a proposé que la CCLTG adhère au RFVAA, à partir de 2025, avec l'intention première de mettre en synergie les actions qui seront menées par les communes également volontaires pour adhérer au RFVAA sur notre territoire.

Cela implique la désignation en séance d'un représentant élu et d'un suppléant.

Le Conseil communautaire est appelé à :

- **AUTORISER** Monsieur le Président adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés au titre de la CCLTG (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) pour l'année 2025 et suivantes ;
- **DESIGNER**, (élu) en tant que représentant titulaire pour représenter la collectivité au sein de l'association RFVAA ;
- **DESIGNER**, (élu ou agent) en tant que représentant suppléant pour représenter la collectivité au sein de l'association RFVAA ;
- **S'ENGAGER** à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (360 € en 2025).

Par délibérations en date :

- du 16 février 2021 N°20210216 D04, approuvant la signature de la convention d'opération de la nouvelle OPAH sur la période 2021/2024,
- et du 20 Juin 2023 N°20230620 D24, modifiant les aides via l'avenant à la convention n°2,

afin de soutenir l'action en faveur de la réhabilitation du parc bâti, le Conseil Communautaire a décidé d'apporter les financements complémentaires suivants :

A l'attention des propriétaires occupants (PO) :

- Mise aux normes totale LHI/TD tous niveau de revenus :
 - en secteur ORT de Beaumont et de Lavit: 2500 euros par logement (en sortie)
 - hors secteur ORT de Beaumont et de Lavit et communes rurales : 2500 euros par logement (en sortie)
- Aide complémentaire aux travaux de rénovation énergétique (Programme Habiter Mieux):
 - En secteur ORT de Beaumont et de Lavit : 1200 euros par logement (en sortie), dans la limite de 2 logements par opération
 - Hors secteur ORT de Beaumont et de Lavit et communes rurales : 1000 euros par logement (en sortie), dans la limite de 2 logements par opération
- Prime Autonomie (personnes âgées) :
 - Sur toutes les communes : 500 euros par logement

A l'attention des propriétaires bailleurs (PB) :

- Mise aux normes totales LHI/TD tous niveaux de revenus :
 - en secteur ORT de Beaumont et de Lavit: 3000 euros par logement (en sortie), dans la limite de 3 logements par opération
 - hors secteur ORT de Beaumont et de Lavit et communes rurales : 1750 euros par logement (en sortie), dans la limite de 3 logements par opération
- Aide complémentaire aux travaux de rénovation énergétique (Programme Habiter Mieux):
 - En secteur ORT de Beaumont et de Lavit : 1200 euros par logement (en sortie), dans la limite de 2 logements par opération
 - Hors secteur ORT de Beaumont et de Lavit et communes rurales : 1000 euros par logement (en sortie), dans la limite de 2 logements par opération

3. OPAH Etat des participations pour engagements

A ce jour, sont susceptibles de recevoir une aide de la CCLTG, les dossiers suivants :

OPAH RR DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE 82OPAH057-1													
ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA CCLTG pour engagement													
RECAPITULATIF DES DOSSIERS - CC du 13/02/2025													
PROPRIETAIRES OCCUPANTS													
Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	PRIME sortie Passoire thermique	PRIME Basse Conso.	PRIME Habiter Mieux PO-PB 2021	PRIME ANAH sortie de vacance	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS													
BROTONS Michel	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D8384	4 475,00	4 475,00	2 237,50	50%					Autonomie de la personne	500 €	2 737,50 €
HOUZELLE Dorine	82500 ESCAZEUX	D8355	56 998,00	55 000,00	44 000,00	80%					sortie de precarité énergétique	1 000 €	45 000,00 €
BORGOLOTTO Pauline	82120 LAVIT	D8373	53 520,00	53 520,00	48 168,00	90%					sortie de precarité énergétique	1 000 €	49 168,00 €
DA SILVA Maria Isabel	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D8436	42 130,00	42 130,00	37 917,00	90%					sortie de precarité énergétique	1 200 €	39 117,00 €
TOUITOU Régis	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D8437	33 081,00	33 081,00	29 772,00	90%					sortie de precarité énergétique	1 000 €	30 772,00 €
HOGANT Lucette	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D8441	6 712,00	6 712,00	4 698,40	70%					Autonomie de la personne	500 €	5 198,40 €
DUPOUY Yves Serge	82120 LAVIT	D8443	3 592,00	3 592,00	2 514,40	70%					Autonomie de la personne	500 €	3 014,40 €
TERAN Mathieu	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D8456	81 481,00	70 000,00	63 000,00	90%					Travaux Lourds	3 500 €	66 500,00 €
BEQUE Gilbert	82500 FAUDOAS	D8523	130 546,00	70 000,00	69 841,80	90%					Travaux Lourds	2 750 €	72 591,80 €
COURONNE Jean-Philippe	82500 ESPARSAC	D8527	13 562,00	13 562,00	9 493,40	70%					Autonomie de la personne	500 €	9 993,40 €
BEAUDONNET Jean-Claude	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D8547	7 904,00	7 904,00	5 532,80	70%					Autonomie de la personne	500 €	6 032,80 €
RIZZO PLATANIA Piera	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D8548	72 422,00	70 000,00	74 806,20	90%					Travaux Lourds	3 500 €	78 306,20 €
BORGOLOTTO Joseph	82120 LAVIT	D8553	38 692,00	38 692,00	34 822,80	90%					sortie de precarité énergétique	1 000 €	35 822,80 €
DULIEU Audrey	82500 GIMAT	D8554	72 179,00	70 000,00	63 000,00	90%					Travaux Lourds	3 500 €	66 500,00 €
TOTAL PO												20 950 €	
PROPRIETAIRES BAILLEURS													
SCI LUTRICORP	39 rue du Font 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D8498	141 664,39	80 000,00	31 231,20	35%			1 500,00	5 000,00	Travaux Lourds	4 200 €	41 931,20 €
	39 rue du Font 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D8498	109 829,61	61 000,00	23 813,79	35%			1 500,00	5 000,00	Travaux Lourds	4 200 €	34 513,79 €
TOTAL PB												8 400 €	
TOTAUX MONTANTS DES ENGAGEMENTS - DOSSIERS PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS												29 350,00 €	

Ces subventions seront versées aux propriétaires occupants et bailleurs à l'achèvement des travaux et après délivrance d'une attestation établie par le service instructeur de l'ANAH.

Il est proposé à l'assemblée communautaire de :

- **ACCEPTER** de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs conformément au tableau ci-dessus.

4. Avenant à la convention opérationnelle EPFO/CCLTG sur le périmètre de la ZAE de Bordevieille à Beaumont de Lomagne

- La CCLTG a confié à l'EPF une mission d'acquisition foncière sur le périmètre « ZA Bordevieille », par convention. Afin de réaliser sa mission, l'EPF a prévu un engagement financier prévisionnel de 250 000€.
- L'EPCI souhaitait engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en partenariat avec l'EPF Occitanie pour étendre la zone d'activité de Bordevieille à Beaumont de Lomagne au vu des nombreuses demandes d'implantation. Ce projet d'extension sur la commune bourg centre de Beaumont semblait vital pour redynamiser le territoire, maintenir et créer des emplois.
- Les parcelles qui étaient ciblées initialement ont fait l'objet de discussions avec le propriétaire et d'une étude de faisabilité. La rétention foncière du vendeur et les résultats de l'étude de faisabilité menée par le bureau d'études ATU ont donné de la visibilité aux élus sur ce projet. Ils n'ont pas souhaité aller plus loin à ce stade sur l'extension pure de la zone d'activités du côté Est. Avec l'élaboration du PLUi, deux extensions limitées ont été identifiées, plus logiques et raisonnables dans le contexte de sobriété foncière (une au Nord et la seconde à l'Ouest).
- Ainsi, le périmètre de la convention doit être modifié au regard de l'avancée des réflexions.
- Par ailleurs, cette convention ayant été signée antérieurement à l'approbation du PPI 2024-2028, les parties conviennent de mettre à jour la convention avec les orientations définies dans ce dernier.
- Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire de :
 - prolonger la durée de la convention et ajout d'un paragraphe en cas de procédure contentieuse.
 - modifier la clause d'actualisation selon les modalités du PPI 2024-2028 ;
 - modifier le périmètre d'intervention;

4. Avenant à la convention opérationnelle EPFO/CCLTG sur le périmètre de la ZAE de Bordevieille à Beaumont de Lomagne

Périmètre initial



Périmètre modifié



→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant de la convention opérationnelle EPFO/CCLTG sur le périmètre de la ZAE de Bordevieille à Beaumont de Lomagne.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport (analyse financière 2024 et orientations budgétaires 2025)

Rappel

- Le débat d'orientation budgétaire qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire constitue une **étape obligatoire** avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.
- Les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire sont spécifiées à l'article L. 2312-1 du CGCT.
- Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme du conseil communautaire. Le présent document qui sera remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions de préparer le vote du budget primitif 2025.

Présentation du rapport
d'orientations budgétaires
2025

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Bilan exercice comptable 2024 : Evolution des dépenses et des recettes du budget de l'OTI

Le budget de l'office de tourisme intercommunal (*résultat prévisionnel 2024*)

Investissement	Dépenses	Recettes	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Prévu :	16 382,18	16 382,18	Prévu :	199 744,04	199 744,04
Réalisé :	4 292,02	11 797,18	Réalisé :	145 201,10	201 698,68
Restes à réaliser :	0,00	0,00	Restes à réaliser :	0,00	0,00
Résultat de clôture de l'exercice :					
Investissement :	7 505,16				
Fonctionnement :	56 497,58				
Résultat global :	64 002,74				

Affectation provisoire de résultat 2024 du budget OTI

Résultat d'investissement reporté (excédent) :

7 505,16 €

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 (excédent) :

56 497,58 €

Fonds libres

64 002,74€

En 2025, il a été demandé au service de proposer un budget OTI affichant
-10% par rapport à l'année 2024 OTI (partie opérationnelle) : 68 694€ en 2025
(76 326€ en 2024)

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Bilan exercice comptable 2024 : Evolution des dépenses et des recettes du budget du SPANC

Le budget 2024 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (résultat prévisionnel 2024)

Investissement	Dépenses	Recettes	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Prévu :	31 977,82	31 977,82	Prévu :	102 147,88	102 147,88
Réalisé :	0,00	31 977,82	Réalisé :	33 273,92	93 510,07
Restes à réaliser :	0,00	0,00	Restes à réaliser :	0,00	0,00
Résultat de clôture de l'exercice :					
Investissement :	31 977,82				
Fonctionnement :	60 236,15				
Résultat global :	92 213,97				

Affectation provisoire de résultat 2024 du budget SPANC

Résultat d'investissement reporté (excédent) : 31 977,82€

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 (excédent) : 60 236,15 €

Fonds libres
92 213,97€

OB SPANC 2025 : Budget d'environ 130 000 € dont 100 000 € en fonctionnement
et 31 977,82 € en investissement (correspondant à l'excédent d'investissement
2024 reporté en 2025)

Il est rappelé qu'il n'y a pas de mouvement comptable en section d'investissement sur le budget du
SPANC. Seule la section de fonctionnement est mouvementée (facturation de la SAUR, reversement par la
SAUR à la CCLTG des encaissements réalisés, reversement du budget SPANC au budget CCLTG pour
utilisation du personnel CCLTG)

Le budget principal de la CCLTG (résultat prévisionnel 2024)

Investissement	Dépenses	Recettes	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Prévu :	4 841 287,42	4 841 287,42	Prévu :	7 151 593,31	7 151 593,31
Réalisé :	3 115 290,88	2 560 182,30	Réalisé :	6 264 417,38	7 145 977,45
Restes à réaliser :	93 790,30	1 456 549,00	Restes à réaliser :	0,00	0,00
Résultat de clôture de l'exercice :					
Investissement :	- 555 108,58				
Fonctionnement :	881 560,07				
Résultat global :	326 451,49				

Affectation provisoire de résultat du budget CCLTG :

Résultat d'investissement reporté (déficit) : -555 108,58 €
 Résultat d'exploitation au 31/12/2024 (excédent) : 881 560,07€

Fonds libres
326 451,49€

Le budget principal de la CCLTG

Il est à noter un déficit d'investissement de - 555 108,58 €, en 2024.

Ce déficit d'investissement sur l'exercice 2024 s'explique par la réalisation d'investissements réalisés sans recours à l'emprunt au vu des taux d'intérêt élevés :

- Aménagement nouvel Office de tourisme (270 000 €)
- Achat terrain ZA Bordevielle à la commune de Beaumont (36 437€)
- Pôle petite enfance (46 000€)
- Investissement piscine (40 000 €)
- Eclairage ZA Bordevielle (18 000€)
- La pelle reçue en 2023 a été réglée sur le budget 2024
- Aides OPAH

Il est à noter que les dépenses de voirie en investissement représentent plus de 700 000€ et sont subventionnées à hauteur de 319 000€ par le CD82.

Il est également à noter que la collectivité attend 1,4 M€ de subventions à recevoir (RAR 2024 recettes). *Attention ces 1,4M€ comprennent des arrêtés de subvention reçus pour des projets non commencés (ex: PPE, Pont de Marsac, ...)*

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Bilan exercice comptable 2024 : Dépenses de fonctionnement du budget CCLIG

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Année 2024				
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
011 - Charges à caractère général	933 256,80	833 896,82	99 359,98	89	1 096 264,50	747 130,12	349 134,38	68	-10,40%
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	332 278,00	281 785,11	50 492,89	84	429 000,00	273 814,06	155 185,94	64	
61 - SERVICES EXTERIEURS	440 304,34	401 375,29	38 929,05	91	439 917,50	359 554,72	80 362,78	82	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	125 674,46	124 308,37	1 366,09	98	189 347,00	92 044,34	97 302,66	49	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	35 000,00	26 428,05	8 571,95	75	38 000,00	21 717,00	16 283,00	57	
012 - Charges de personnel et frais assimilé	1 655 902,89	1 654 715,87	1 187,02	99	1 851 256,00	1 714 626,98	136 629,02	93	3,62%
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	70 000,00	55 189,72	14 810,28	78	45 090,00	35 552,70	9 537,30	79	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	31 102,98	28 850,39	2 252,59	92	40 169,00	30 882,65	9 286,35	77	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 554 799,91	1 570 895,76	-15 895,85	101	1 765 997,00	1 648 191,63	117 805,37	93	
014 - Atténuations de produits	1 058 244,76	855 792,19	202 452,57	80	1 105 832,16	824 842,00	280 990,16	75	-3,62%
65 - Autres charges de gestion courante	2 033 008,85	1 956 242,57	76 766,28	96	2 189 809,13	2 189 808,52	0,61	100	11,94%
66 - Charges financières	22 985,95	22 985,95	0,00	100	21 445,37	21 445,20	0,17	100	-6,70%
67 - Charges spécifiques	20 000,00	1 641,19	18 358,81	8	20 000,00		20 000,00	0	
68 - Dotations aux amortissements, aux dépré	125 100,00	3 040,05	122 059,95	2	82 753,55	78 043,50	4 710,05	94	
Total dépenses réelles	5 848 499,25	5 328 314,64	520 184,61	91	6 367 360,71	5 575 896,32	791 464,39	88	4,65%
Total dépenses d'ordre	1 029 204,84	655 782,25	373 422,59	63	784 232,60	688 521,06	95 711,54	88	4,99%
Total dépenses de fonctionnement	6 877 704,09	5 984 096,89	893 607,20	87	7 151 593,31	6 264 417,38	887 175,93	88	4,71%

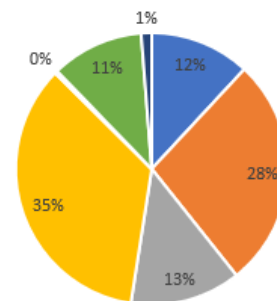
Les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif ont été exécutées à 88% en 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 4,65% en 2024, soit une augmentation supérieure au taux d'inflation 2024 (2,3%).

Les dépenses totales (dépenses réelles + dépenses d'ordre) ont évolué de +4,71%.

Il est à noter une diminution de -10,40% des charges à caractère général :

- Baisse de la dépense de carburant (91 738€ en 2024 et 95 309€ en 2023)
- Produit de traitement (1 105€ en 2024 – 11 130€ en 2023)
- Fournitures administratives (5 030€ en 2024 – 8 206€ en 2023)
- Baisse du poste « matériel roulant » (location) (36 166€ en 2024 – 45 091€ en 2023) – arrivée de la pelle donc moins de location de matériel roulant

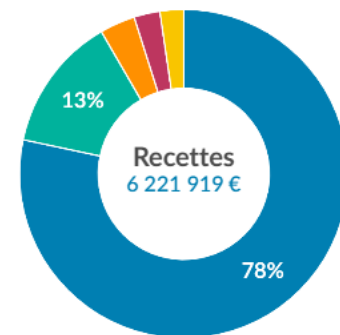


- charges générales
- Atténuation de produit
- Intérêt d'emprunt
- Dotation aux amortissement
- charges de personnel
- Autres charges de gestion courantes
- Dépenses d'ordre

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Bilan exercice comptable 2024 : Recettes de fonctionnement du budget CCLIG

Chap	Libellé	CA 2023 *	BP 2024	CA 2024 *	Exéc BP 2024	Évol / CA 2023
013	Atténuation de charges	32 550.83 €	37 750.00 €	49 068.11 €	130 %	+50.74 %
016	APA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0 %	0.00 %
017	RSA / Régularisation de RMI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0 %	0.00 %
70	Produits services, domaine et ventes div	200 239.03 €	180 023.00 €	216 984.91 €	121 %	+8.36 %
73	Impôts et taxes	1 676 484.00 €	1 738 918.00 €	1 676 495.00 €	96 %	+0.00 %
731	Fiscalité locale	3 054 060.19 €	3 166 295.00 €	3 197 570.73 €	101 %	+4.70 %
74	Dotations et participations	826 709.31 €	754 658.00 €	827 168.38 €	110 %	+0.06 %
75	Autres produits de gestion courante	111 150.63 €	89 208.00 €	93 505.60 €	105 %	-15.87 %
Total des recettes de gestion des services		5 901 193.99 €	5 966 852.00 €	6 060 792.73 €	102 %	+2.70 %
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0 %	0.00 %
77	Produits spécifiques	9 500.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0 %	-100.00 %
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	1 014.00 €	73 000.00 €	2 710.05 €	4 %	+167.26 %
Total des recettes financières		10 514.00 €	75 000.00 €	2 710.05 €	4 %	-74.22 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 911 707.99 €	6 041 852.00 €	6 063 502.78 €	100 %	+2.57 %
042	Opération ordre transfert entre sections	141 587.43 €	185 683.13 €	158 416.49 €	85 %	+11.89 %
043	Opération ordre intérieur de la section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0 %	0.00 %
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		141 587.43 €	185 683.13 €	158 416.49 €	85 %	+11.89 %
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	854 859.65 €	924 058.18 €	924 058.18 €	100 %	+8.09 %
Total des recettes de fonctionnement cumulées		6 908 155.07 €	7 151 593.31 €	7 145 977.45 €	100 %	+3.44 %

* Y compris produits rattachés



■ Impôts et taxes :	4 874 065 €
■ Dotations et participations :	827 168 €
■ Produits des services :	216 984 €
■ Recettes d'ordre :	158 416 €
■ Autres recettes réelles :	145 286 €

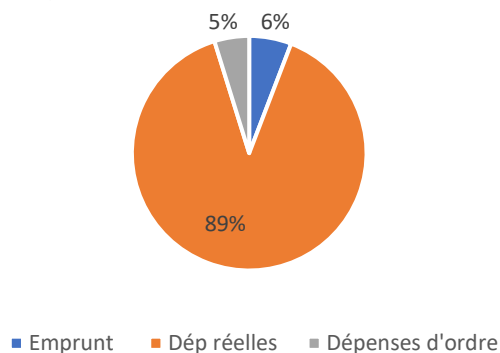
Les recettes de fonctionnement prévues au budget primitif ont été exécutées à 100% en 2024. Ces recettes de fonctionnement cumulées (dépenses réelles + dépenses d'ordre) ont progressé de +3,44%.

Ces recettes se composent principalement d'impôts et taxes (78%), de dotations et participations (13%). Les produits des services 2024 (*brigade verte, musique, location hôtel entreprises, location maison de santé, médiathèque, piscine, location ZA Mansonville*) représentent 4% des produits de gestion de l'année 2024.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Bilan exercice comptable 2024 : Dépenses d'investissement du budget CCLIG

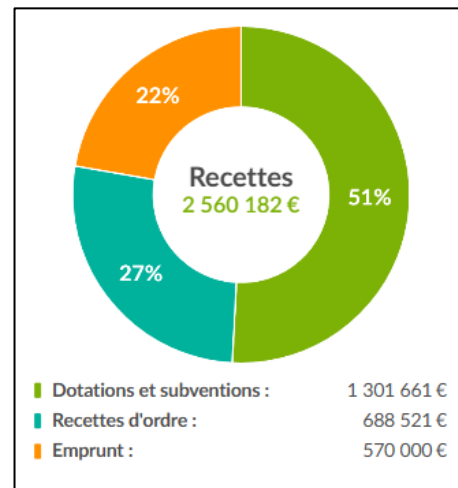
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Déficit d'investissement reporté					506 317,19	506 317,19		
16 - Emprunts et dettes assimilés	182 915,11	182 915,11	0,00	100	192 488,37	192 488,37		100
20 - Immobilisations incorporelles	694 218,24	285 677,28	428 540,98	38	733 696,32	207 009,61	526 686,71	28
204 - Subventions d'équipement versées	320 175,00	146 813,00	173 362,00	45	703 129,00	444 075,00	259 054,00	63
21 - Immobilisations corporelles	2 527 945,68	1 163 091,18	1 364 854,50	46	2 198 473,41	1 558 552,40	639 921,01	71
22 - Immobilisations reçues en affectation	200 000,00	1 280,00	198 740,00	0	198 740,00		198 740,00	0
23 - Immobilisations en cours					85 000,00	46 384,82	38 615,18	55
27 - Autres immobilisations financières	1 500,00	1 500,00	0,00	100	1 500,00		1 500,00	0
Total dépenses réelles hors opérations	3 926 754,03	1 761 256,55	2 165 497,48	44	4 619 344,29	2 954 827,39	1 664 516,90	64
1121 - Opération Façades 2021								
1123 - Opération Façades 2023	32 500,00		32 500,00	0				0
1124 - Opération Façades 2024					30 000,00	2 047,00	27 953,00	7
1221 - PVD - Vis ta Lomagne								
Total dépenses opérations d'invest.	32 500,00		32 500,00	0	30 000,00	2 047,00	27 953,00	7
Total dépenses d'ordre	169 210,00	161 586,43	7 623,57	95	191 943,13	158 416,49	33 526,64	83
Total dépenses d'investissement	4 128 464,03	1 922 842,98	2 205 621,05	46	4 841 287,42	3 115 290,88	1 725 996,54	64

Dépenses d'investissement 2024



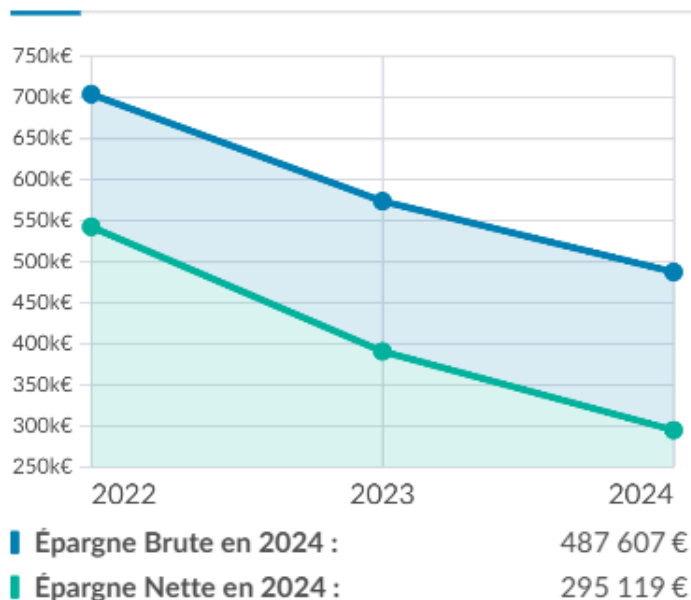
5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Bilan exercice comptable 2024 : Recettes d'investissement du budget CCLIG

Cnap	Libelle	BP 2024	CA 2024	Kak au 31/12
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 648 035.00 €	1 012 416.23 €	1 456 549.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	1 229 259.82 €	570 000.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		3 877 294.82 €	1 582 416.23 €	1 456 549.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	140 000.00 €	289 245.01 €	0.00 €
138	Autres subventions invest. non transf.	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26	Participations et créances rattachées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes financières		143 500.00 €	289 245.01 €	0.00 €
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes réelles d'investissement		4 050 794.82 €	1 871 661.24 €	1 456 549.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	784 232.60 €	688 521.06 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	6 260.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		790 492.60 €	688 521.06 €	0.00 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'investissement cumulées		4 841 287.42 €	2 560 182.30 €	1 456 549.00 €



En 2024, les recettes totales d'investissement s'établissent à 2 560 182 € en 2024.

Les recettes d'investissement 2024 se composent de 51% de dotations et subventions, de 22% d'emprunt.



L'Épargne Brute (487 607€) constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles (hors immobilisations cédées). Premier indicateur de santé financière, elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement : en priorité le remboursement du capital de la dette et pour le surplus les dépenses d'équipement. Le **Taux d'Épargne Brute (8%)** exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et sont disponibles pour rembourser la dette et investir.

L'Épargne Nette (295 119€) correspond à l'Épargne Brute après déduction des remboursements de dette et capital. C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer les dépenses d'équipements souhaitées.

Explication baisse de l'épargne brute et nette de la CCLTG :

Avec la hausse des taux d'intérêt, la CCLTG a autofinancé en 2023 et 2024, une partie de ses investissements (pour éviter d'emprunter) :

- Aménagement nouvel Office de tourisme (270 000 €)
- Achat terrain ZA Bordevielle à la commune de Beaumont (36 437€)
- Pôle petite enfance (46 000€)
- Investissement piscine (40 000 €)
- Eclairage ZA Bordevielle (18 000€)

- Recettes : hypothèses retenues pour construction budgétaire 2025 (DGF, fiscalité, tarification) :
 - DGF identique à 2024
 - Fiscalité : L'Etat a annoncé une hausse des bases 2025 des impôts de +1,7% (pour mémoire +3,5% en 2024 et +7,5% en 2023)
 - Fiscalité : Il est proposé de maintenir les taux actuels CCLTG d'impôt direct en 2025.
 - Tarification des services publics facturés :
 - Médiathèque, école de musique, service public d'assainissement non collectif : tarification identique à 2024
 - Brigade verte : Proposition de la commission voirie : passage de 30€ à 35€ du coût horaire (coût horaire réel pour la CCLTG = 49€) – un avenant en ce sens sera proposé au conseil communautaire du 27/03/2025

- Emprunt

Un emprunt sera nécessaire en 2025 pour les travaux du pôle petite enfance.

Le montant d'un premier emprunt (en 2025) pour financer le pôle petite enfance sera d'environ environ 1 millions d'euros. Il est à noter un plan de financement du projet favorable à la CCLTG (80% de subvention). Aussi, il sera demandé aux banques lors de la consultation pour l'emprunt de prévoir un remboursement anticipé de l'emprunt une fois les subventions des partenaires reçues.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Prospectives – Hypothèses retenues pour la construction budgétaire 2025

• Pour les dépenses de fonctionnement :

- Diminution de 10% du budget opérationnel de l'OTI (hors dépenses de personnel) : 68 694€ en 2025 (76 326€ en 2024) : - **7 632 €**
- Diminution de 10% du budget de fonctionnement Voirie : 144 900€ en 2025 (161 000€ en 2024) : - **16 100 €**
- Poursuivre la diminution des charges à caractères général : Objectif – **20 000€ en 2025**
- Remboursement à Beaumont frais fonctionnement pôle TEC pour médiathèque, école de musique et OTI :
 - Médiathèque : **estimation des charges 2025 : 18 000€** (p.m : 22 000€ payés en 2024 = charges 2023 et 14 063€ à régler en 2025 = charges 2024)
 - OTI : **estimation des charges 2025 : 8 000€** (p.m : 3391€ à régler en 2025 = charges 2024 de juin à décembre 2024)
 - Ecole de musique : **estimation des charges 2025 : 4 000€** (p.m : 1775€ à régler en 2025 = charges 2024 de juin à décembre 2024)
- Participation CCLTG 2025 au SMEEOM : **estimation + 40 000€**
- Estimation + 2% des autres participations aux syndicats
- Prévision instruction urbanisme (sur 4 mois en 2025) si choix d'une gestion interne CCLTG du service d'instruction : **estimation + 27 000€** (en fonction de l'option retenue : montant pris en charge par les communes)
- Intérimaire piscine été prise en charge par CCLTG (CD82 les années précédents) : **estimation + 17 000€**
- Hypothèse premier emprunt PPE : Remboursement des intérêts en fonctionnement : **environ +37 857€ par an**²⁴

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Prospectives – Hypothèses retenues pour la construction budgétaire 2025

- Suite à donner : pour les dépenses de fonctionnement :
 - Maintien de la piscine pour les écoles en juin et septembre (coût 2024 estimé à 45 000€)
 - Reversement des paris hippiques 2024 à la commune de Beaumont : 39 507,71€
 - Question du versement de soutien au projet GPSO : 75 000€ étalé sur 10 ans ? - Avis défavorable de la commission Finances et personnel du 4/02/2025
- Pour les dépenses d'investissement :
 - Diminution d'environ 10% du budget investissement voirie : 969 500€ en 2025 (1 069 289 en 2024) : - 99 789 €
 - Une proposition d'investissement à la baisse : 1,7 M€ en 2025 (contre 2,3 M€ en 2024) : soit - 500 000€

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Prospectives dépenses de fonctionnement 2025

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Evolution moyenne 2021 - 2026	2021	2022	Variation 2022/2021	2023	Variation 2023/2022	2024	Variation 2024/2023	2025	Variation 2025/2024	Commentaires année 2025	2026	Variation 2026/2025	Commentaires année 2026
Charges à caractère général (011)	-1,65%	804 728	805 721	0,12%	833 897	3,50%	747 130	-10,40%	736 130	-1,47%	Maintien piscine écoles en juin et sept. (estimation 45 000€/an) +25000 mise à dispo pole TC versement à Beaumont par rapport à 2024 -16 000 € budget voirie fct (-10% par rapport au budget voirie fonctionnement 2024) Estimation économie globale sur les charges générales 20 000€ (frais de réception, fournitures, ...)	736 130	0,00%	idem 2025
Charges de personnel et frais assimilés (012)	8,93%	1 220 861	1 365 770	11,87%	1 654 716	21,16%	1 714 627	3,62%	1 801 493	5,07%	2 instructeurs urba (si choix gestion interne CCLTG retenue) sur 4 mois en 2025 : +27 000 € Intérimaire été 2025 piscine + OTI (fin du financement C082) : +17 000€ Evolution charges personnel : +2,5% (pas de hausse du point d'indice en 2025, Pas de GIPA, ni de prime pouvoir d'achat - par contre +3% cotisation employeur Hypothèse versement Paris hippique 2024 (40 000€) en 2025 Paris hippiques année 2025 (40 000€) : non intégré dans le versement 2025 Hypothèse : + 40 000 € contribut* SMEEOM +2% ensemble chapitre 65 (évolution autres participations)	1 854 730	2,96%	Suppression de poste ? +53 000€ postes instructeur (si choix gestion interne CCLTG retenue) (complément des 9 mois prévu en 2025) Evolution charges personnel : 2,5%
Atténuation de produit (014)	4,14%	834 467	1 194 339	43,13%	855 792	-28,35%	824 842	1,06%	864 842	4,85%		864 842	0,00%	idem 2025
Autres charges de gestion courante (065)	7,01%	1 685 608	1 769 619	4,98%	1 956 243	10,55%	2 189 809	11,94%	2 273 605	3,83%		2 359 077	3,76%	Estimation : + 40 000 € participat* SMEEOM 2026 +2% ensemble chap. 6
Charges financières (66)	62,78%	24 843	22 911	-7,78%	22 986	0,33%	21 445	-6,70%	77 091	259,48%	<u>Hypothèse dans l'attente d'une étude de financement :</u> Premier emprunt PPE 1 million Taux emprunt estimé : 3,5% => 69600 €/an à rembourser dont environ 37 857 € d'intérêt/an + 39 233,9 € de remboursement d'intérêt d'emprunt déjà en cours	129 964	68,59%	<u>Hypothèse dans l'attente d'une étude de financement :</u> Deuxième emprunt PPE 1,5 millions Taux emprunt estimé : 3,5% => 104388 €/an à rembourser dont environ 56785€ d'intérêt/an + 35 322,15 € de remboursement d'intérêt d'emprunt déjà en cours +37 857€ PREMIER EMPRUNT ppe
Charges spécifiques (67)	-20,00%				1 641		0	-100,00%	0			0		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	5,46%	4 570 506	5 158 359	12,86%	5 325 275	3,24%	5 497 853	3,24%	5 753 160	4,64%		5 944 743	3,33%	
										255 307,54				
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Evolution moyenne 2021 - 2026	2021	2022	Variation 2022/2021	2023	Variation 2023/2022	2024	Variation 2024/2023	2025	Variation 2025/2024		2026	Variation 2026/2025	
Produit des services, domaine et vente (70)		148 362,6	203 927,4	37,5%	200 239,0	-1,81%	216 984,9	8,36%	254 834,2	17,44%	Estimation 16,67% de hausse (nouvelle brigade verte = proposition 35€ de l'heure au lieu de 30€ ?) Remboursement commune frais instruction urbanisme (si gestion interne CCLTG retenue) : estimation 27 000€ (4 mois 2 agents en 2025)	307 834,2	20,80%	Remboursement commune frais instruction urbanisme (si gestion interne CCLTG retenue) : estimation 53 000€ (complément des 27000€ inscrit en 2025 pour 4 mois - 2 agents année pleine en 2026)
Impôts et taxes (73)		3 881 915,6	1 300 461,0	-66,5%	1 676 060,2	28,88%	1 676 495	0,03%	1 704 995,4	1,70%	Estimation House annoncée par l'Etat 1,7%	1 733 980,3	1,70%	Estimation House annoncée par l'Etat 1,7%
Imposition directes (731)			3 209 992,8	#DIV/0!	3 054 060,2	-4,86%	3 197 571	4,70%	3 251 929,4	1,70%	Estimation House annoncée par l'Etat 1,7%	3 307 212,2	1,70%	Estimation House annoncée par l'Etat 1,7%
Dotations et participations (74)		837 716,3	987 750,3	17,9%	826 709,3	-16,30%	827 168	0,06%	827 168,4	0,00%	idem 2024	827 168,4	0,00%	idem 2025
Autres produits de gestion courante (75)		101 622,0	104 623,5	3,0%	111 150,6	6,24%	93 506	-15,87%	93 505,6	0,00%	idem 2024	93 505,6	0,00%	idem 2025
Produits spécifiques (77)		16 716,0	16 256,0	-2,8%	9 500,0	-41,56%		-100,00%	24 000,0		Vente de matériel roulant : 24 000€			
Reprise sur amortissement (78)					1 014,0		2 710		2 710,1		idem 2024	2 710,1	0,00%	idem 2025
Atténuations de charges (013)		67 872,0	56 277,3	-17,1%	32 550,8	-42,16%	49 068	50,74%	40 000,0	-18,48%	Remboursement assurance absence personnel			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (B)		5 054 205	5 879 288	16,32%	5 911 284	0,54%	6 063 503	2,58%	6 199 143	2,24%		6 272 411	1,18%	
(hors excédent de fonctionnement reporté)							6 491 025			135 640,25				

Les projets phares du mandat 2020 – 2026 en cours de réalisation

- La création d'un nouveau pôle petite enfance à Beaumont de Lomagne
- La poursuite du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Périmètres délimités des abords
- Un programme petites villes de demain accompagné
- Un programme d'amélioration de l'habitat rénové en cours d'application et une opération façade plus attractif
- Un projet social de territoire «Convention Territoriale Globale» (CTG) de services aux familles

Les travaux à lancer en 2025

- Définir les modalités d'instruction du droit du sol
- Etude eau et assainissement
- Projections vers la création d'une micro crèche à Lavit
- Zones d'activités économiques (ZAE) et foncier économique

La poursuite de l'exercice des principales compétences classiques de la Communauté de communes

- La compétence voirie
- La France Services Lomagne
- La compétence école de musique
- La compétence médiathèque
- La compétence piscine intercommunale
-

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel d'investissement 2025

INVESTISSEMENT					
Dépenses					
	Inscriptions budgétaires 2025	Durée des investissements	Montant des AP déjà votées	Montant nouveau aux investissements CCLTG 2025 V2 - Arbitrage	CP 2025 V2 Arbitrage
Service technique	Signalisation verticale (AP annuelle)	Invest. annuel 2025		16 800,00	16 800,00
	Programme principal voirie (AP annuelle)	Invest. annuel 2025		375 000,00	375 000,00
	Liant (AP annuelle)	Invest. annuel 2025		167 500,00	167 500,00
	Signalisation horizontale (AP annuelle)	Invest. annuel 2025		15 000,00	15 000,00
	Ouvrages d'art (AP annuelle) : PONT Marsac travaux + 5 études de réhabilitation de ponts (chemin du Casset à Sérignac, pont Lonjone, pont de Mouret, pont n°1 Beaumont, pont n°6 Beaumont)	Invest. annuel 2025		182 000,00	182 000,00
	Production immobilisée - travaux lourds de voirie	Invest. annuel 2025		120 000,00	120 000,00
	Acquisition petits équipements (si panne, casse)	Invest. annuel 2025		5 000,00	5 000,00
	Fourgeon benne (occasion) (pour la gestion des cimetières)	Invest. annuel 2025		60 000,00	60 000,00
	Acquisition 2ème tondeuse pour brigade verte tondeuse plus petite pour entretien ZA, MSP, Crèche, piscine, cimetière, ... + en renfort de la 1ère tondeuse avec l'arrivée de nouveaux villages : Faudoas, Belbeze, + complément pour marsac et Gimat d'ici 2 ans)	Invest. annuel 2025		20 000,00	20 000,00
	Equipements de protection agents (lunettes, protection auditives, ...)	Invest. annuel 2025		4 200,00	4 200,00
	Chnagement panier épareuse Lilian	Invest. annuel 2025		4 000,00	4 000,00
	Total service technique			969 500,00	969 500,00
ZAE	Investissements divers ZA	Invest. annuel 2025		7 000,00	7 000,00
	Investissement Hôtel entreprises (petits travaux pour potentiel nouveau locataire)			2 500,00	2 500,00
	Total zones d'activité			9 500,00	9 500,00
Versement subventions d'investissement CCLTG	Aides CCLTG aux commerces (pacte 2 - nouveau dispositif) (AP 2023 - 2027)	AP 2023 - 2027		0,00	20 000,00
			76 400,00		
	Aides CCLTG à l'immobilier d'entreprises (AP annuelle)	Invest. annuel 2025		30 000,00	30 000,00
	Dispositif BAT (aide au loyer en phase test)	Invest. annuel 2025		10 000,00	10 000,00
	Total versement subventions investissement par CCLTG			40 000,00	60 000,00
ORT - PVD	Gommer visuellement les vitrines des locaux vacants	AP 2025 - 2026		5 000,00	5 000,00
	Etudes et prestations liées à PVD / Expertise (ex: ressource, expérimentation place Gambetta, RSA rue Eglise, Casiers, CHR, Alimentation, ...)	Invest. annuel 2025		15 000,00	15 000,00
	Total ORT - PVD			20 000,00	20 000,00
OPAH	OPAH (aides aux travaux, aide aux façades, prime sortie de vacance, prime accès indépendant aux étages) AP travaux 2023 - 2026 106 375€ (total année 2023) moins animation (26086€)	AP 2023 - 2026	459 751,00		163 000,00
	Total OPAH				163 000,00

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel d'investissement 2025

INVESTISSEMENT					
Dépenses					
	Inscriptions budgétaires 2025	Durée des investissements	Montant des AP déjà votées	Montant nouveaux investissements CCLTG 2025 V2 - Arbitrage	CP 2025 V2 Arbitrage
Communication	Signalétique des équipements publics (AP annuelle) (MSP Bt, ZAE, hôtel entreprises)	Invest. annuel 2025		10 000,00	10 000,00
	Communication TAD (panneaux)	Invest. annuel 2025		10 000,00	10 000,00
	Développement marque territoire (Svelt)	Invest. annuel 2025		6 000,00	6 000,00
	Communication attractivité CCLTG (crédits prévus en fonctionnement 10 000 €)	Invest. annuel 2025		0,00	0,00
	Mise en accessibilité du site web CCLTG (Audit laetis) = une obligation réglementaire	AP 2025-2026		5 952,00	5 952,00
	Total communication			31 952,00	31 952,00
Pôle petite enfance	Maîtrise d'œuvre démolition (AP 2023 - 2025)	AP 2023 - 2025 prolonger AP jusqu'en 2026	2 864 592,00	0	0
	Honoraire maîtrise d'œuvre (AP 2023 - 2025) - construction PPE				700 000,00
	Travaux construction 700 000 € TTC (dont géothermie + photovoltaïque = 135 930 € TTC)				3 000,00
	Etude sol complémentaire (si nécessaire)				20 000,00
	SPS, contrôle technique				
	Matériel et mobilier (en 2026)				
	Mission OPC maîtrise d'œuvre construction PPE (hors marché maîtrise d'œuvre)	Invest. annuel 2025		35 000,00	35 000,00
	Total Petite enfance			35 000,00	758 000,00
Projet crèche Lavit	Acquisition foncier - Non chiffré - pas nécessaire (portage commune ancien OTI)				
	Etude préalable ?	AP 2025 - 2026		10 000,00	10 000,00
	Maîtrise d'œuvre	AP 2025 - 2027		10 000,00	10 000,00
	Total projet crèche Lavit			20 000,00	20 000,00
Urbanisme	PLUI (AP 2022 - 2025) : Lot 1 - tranche ferme : CP 72 000 € Lot 1 - Tranche optionnelle 2 (SDET) : CP 27 600 € Lot 2 - Evaluation environnementale PLUI : CP 27 600€	AP 2022 -2025 Nécessité de prolonger l'AP jusqu'en 2026	360 000,00		95 000,00
	Enquête publique	Invest. annuel 2025		50 000,00	50 000,00
	PDA	AP 2023 - 2025	33 300,00		11 990,00
	Total urbanisme			50 000,00	156 990,00
Ecole de musique	Pose de store vénitiens sur porte de secours vitrée et fenêtre salle batterie	Invest. annuel 2025		150	150
	Total école de musique			150,00	150,00
Médiathèque	Acquisition livre, CD, ...	Invest. annuel 2025		4 750,00	4 750,00
	Nouvelles étagères pour la médiathèque	Invest. annuel 2025		4 100,00	4 100,00
	Total médiathèque			8 850,00	8 850,00
Piscine base de loisirs	Travaux entretien piscine	Invest. annuel 2025		75 000,00	75 000,00
	Total piscine base de loisirs			75 000,00	75 000,00

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel d'investissement 2025

INVESTISSEMENT					
Dépenses					
	Inscriptions budgétaires 2025	Durée des investissements	Montant des AP déjà votées	Montant nouveaux investissement CCLTG 2025 V2 - Arbitrage	CP 2025 V2 Arbitrage
Numérique	Mise en réseau informatique et téléphonique des services CCLTG hébergés à la Maison Fermat (OTI, médiathèque, Ecole muisque)	Invest. annuel 2025		10 000,00	10 000,00
	Ordinateur portable pour médiathèque	Invest. annuel 2025		1 200,00	1 200,00
	Dispositif de vote électronique pour les assemblées	Invest. annuel 2025		10 000,00	10 000,00
	Gestion dématérialisée des congés/RTT/Régl./autorisation absence	Invest. annuel 2025		5 000,00	5 000,00
	Investissement sécurité informatique	Invest. annuel 2025		5 000,00	5 000,00
	Total numérique			31 200,00	31 200,00
Travaux sur bâtiments CCLTG	Travaux divers non programmés sur bâtiments CCLTG	Invest. annuel 2025		20 000,00	20 000,00
	Total travaux sur bâtiments CCLTG			20 000,00	20 000,00
Environnement	Etude anticipation prise de compétence eau et assainissement + étude analyse passage ANC en régie (AP 2023 - 2025 : 50 000 € + AP 2024 - 2025 : 200 000 €) = 250 000 € d'AP	AP 2024 - 2025	250 000,00		100 000,00
	Total Environnement			0,00	100 000,00
FONCIER / IMMO Acquisition bâtiments ou terrains	Sécurité investissement - Terrains bâtis (chapitre 21) (AP annuelle)				
	Sécurité investissement BP 2022 (chapitre 21) (AP annuelle) <i>Dont éventuelles acquisitions Pesquet, Lafarge, ...</i>				
	Acquisition terrains ZAE Bordevielle (Pesquet, Lafarge) + FN	Invest. annuel 2025		264 000,00	264 000,00
	Acquisitions divers (terrains, bâtiments)	Invest. annuel 2025		86 000,00	86 000,00
	Total acquisition bâtiments ou terrains			350 000,00	350 000,00
Etudes diverses	Etude Document Unique Evaluation des Risques Professionnels	AP 2024-2025 Prolonger AP jusqu'en 2026	50 000,00		20 000,00
	Etudes diverses			15 000,00	15 000,00
	Etude préalable Bld Charles de Gaulle Beaumont	AP 2025-2026		15 000,00	15 000,00
	Etude Appui montage service ADS (si besoin expertise juridique)	Invest. annuel 2025		20 000,00	20 000,00
	Etude bilan OPAH et perspectives Pacte Territorial	AP 2025-2026		30 000,00	30 000,00
	Etude préalable Bld Verdun Beaumont	AP 2025-2026			
	Total études diverses			80 000,00	100 000,00
TOTAL OB INVESTISSEMENT				1 741 152,00	2 874 142,00

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel de fonctionnement 2025

FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
	Principales inscriptions budgétaires 2025	Durée des AE	AE 2025 V2	CP 2025 V2
Habitat	OPAH - Ingénierie Suivi animation Ancienne AE 2022 -2024		82 000,00	82 000,00
	Total Habitat		82 000,00	82 000,00
Piscine	Fonctionnement Piscine base de loisirs en 2024 : 4 mois au lieu de 2 mois en 2025 : 4 mois			180 000,00
	Budget complémentaire fonctionnement piscine Beaumont (robot, produit traitement, pharmacie, ...)			17 000,00
	Piscine base loisirs - Provision pour risque investissement (AP annuelle)			50 000,00
	Total fonctionnement piscine			247 000,00
Médiathèque	Fonctionnement Médiathèque			100 000,00
	Estimation coût fonctionnement médiathèque (280m2 - 22 600 € en 2023)- locaux Fermat			18 000,00
	Acquisition jeux			250,00
	Total fonctionnement médiathèque			118 250,00
Voirie	Voirie fonctionnement			144 900,00
	Total voirie		0,00	144 900,00
Musique	Ecole de musique fonctionnement			183 000,00
	Coût fonctionnement complémentaire Ecole de musique (172,94 m2) Cout 80,88€ /m2- Locaux fermat			4 000,00
	Total musique			187 000,00
Mobilité	Transport à la demande			15 000,00
	Ateliers mobilité Montauban service + guide			1 500,00
	Total mobilité		0,00	16 500,00
Communication	Maintenance annuelle site w eb CCLTG / OT /extranet/Canva			4 248,00
	Mise en accessibilité du site w eb CCLTG RGAA 4.1 (crédits inscrits en investissement)			0,00
	Journal Lomagne Initiative			14 000,00
	Carte de vœux			0,00
	Plaquette institutionnelle CCLTG (réédition)			0,00
	Ecole de musique 2024 : nouvelle créa (flyers, affiches, cré affiche 4 concert)			700,00
	Marque page médiathèque			700,00
	Animation, communication, partenariat PVD (AP 2023 - 2027) 2025 : Voyage PVD Laréole (1300 €) + communication, promotion et divers PVD (2000€)			3 000,00
	Animation, communication, partenariat CTG projet social : Communication CTG, animations partenaires, réalisation d'un guide petite enfance, animation territoriale, animation prévention, ...)			5 000,00
	Communication CCLTG (Divers)			600,00
	Attractivité du territoire (vidéo santé et GPEC, livret d'accueil des nouveaux arrivants professionnels/habitants, rallye découverte, Eductour...)			15 000,00
	Prestation prise de vue par drone (bstide, lac, hippodrome, point de vue, ...)			400,00
	Stand promotion salon			0,00
	Communication Forum agricole / agroalimentaire (pas une priorité)			0,00
	Total communication			43 648,00

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel de fonctionnement 2025

	FONCTIONNEMENT			
	Dépenses			
	Principales inscriptions budgétaires 2025	Durée des AE	AE 2025 V2	CP 2025 V2
Participations aux syndicats dont CCLTG est membre	SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT NUMERIQUE			15 000,00
	SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE (PETR)			15 004,50
	SYNDICAT MIXTE ORDURES MENAGERES			1 390 000,00
	SYNDICAL SYGRAL			44 578,66
	SAGE			100,00
Participation financières CCLTG suite à prise d'intérêts communautaires	Total participations aux syndicats dont CCLTG est membre			1 464 683,16
	Contribution au SDIS			230 005,18
	Point Information jeunesse - Subvention			22 000,00
	Total participation financières CCLTG suite à prise d'intérêts communautaires			252 005,18
Participation financière CCLTG suite à intérêts communautaire exercée par association	EAJE (fct 4222) - subvention			129 500,00
	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (fct 4222) - subvention			33 300,00
	LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP (fct 4222) - subvention			22 200,00
	ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD - Fonctionnement (fct 61)			20 000,00
	Total Participation financière CCLTG suite à compétence communautaire exercée par association			205 000,00
Versements subventions de fonctionnement par CCLTG	ASSO LACHAPELLE (fct 633) - subvention			5 000,00
	MISSION LOCALE			5 500,00
	CAUE			1 500,00
	ADEFPAT			350
	Réseau francophone Villes amies des aînées - adhésion (PVD / CTG)			360,00
	Adhésion Francas			100,00
	ADCF			1 150,00
	AMF			650,00
	CCI 82 Participation CCLTG (AP 2022 - 2023)	AE 2025 - 2027	16 560,00	5 520,00
	Chambre métiers 82 Participation CCLTG (AP 2022 - 2023) puis AP 2024 - 2025	AE 2025 - 2027	15 000,00	5 000,00
	Vis ta Lomagne - Subvention			8 000,00
	Vis ta Lomagne - Participation CCLTG AE 2023 - 2026			15 300,00
	Participation au financement dispositif Violences intrafamiliales			3 000,00
	Reconduction adhésion ADIL			7 510,00
	Participation financière relative à la réalisation et au fonctionnement de l'aire de grand passage temporaire de Montbartier - année 2024			4 185,00
	Financement d'une partie du référent PS Jeunes (versement CCLTG à ASC)			20 000,00
	Bilan énergétique des bâtiments (convention SDE) par an sur 3 ans	4 200,00		2 100,00
	Total versement subventions de fonctionnement par CCLTG		31 560,00	83 125,00

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel de fonctionnement 2025

	FONCTIONNEMENT			
	Dépenses			
	Principales inscriptions budgétaires 2025	Durée des AE	AE 2025 V2	CP 2025 V2
Tourisme	Versement au budget annexe tourisme pour opérationnel fonctionnement (ce montant tient compte des excédents du budget annexe OTI 2021)			CP 2025 à ajuster une fois résultat exercice 2024
	Versement au budget annexe tourisme pour charges de personnel			90 000,00
	Coût fonctionnement OTI (189,14 m² /80,88€/m²) - Locaux fermat			8 000,00
	Total tourisme			98 000,00
Economie	Logiciel suiv porteur projet : maintenance logiciel AGDE			1 860,00
	Club entrePRISE : animation			1 200,00
				3 060,00
Numérique	Location photocopieur commun pour Ecole musique, OTI, médiathèque (54€/mois TTC)			648,00
				648,00
Juridique	Provision juridique			10 000,00
	Total juridique			10 000,00
Personnel	Prévision instruction urbanisme (si choix d'une gestion interne CCLTG) (montant sera remboursé par les communes) - à compter de septembre 2025			27 000,00
	Intérimaire été 2025 (2/mois pour la piscine, supprimer postes à Gramont et Lachapelle, 1 agent (remplacement piscine mi temps + mi temps OTI)			17 000,00
	Maitres nageurs piscine Juillet - Aout 2025			22 000,00
	Total personnel complémentaire			66 000,00

L'encours total de la dette au 31/12/2024 s'établit à 1 881 064 € (cf tableau ci-dessous). Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés.

COMM. DE COM LOMAGNE TG

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

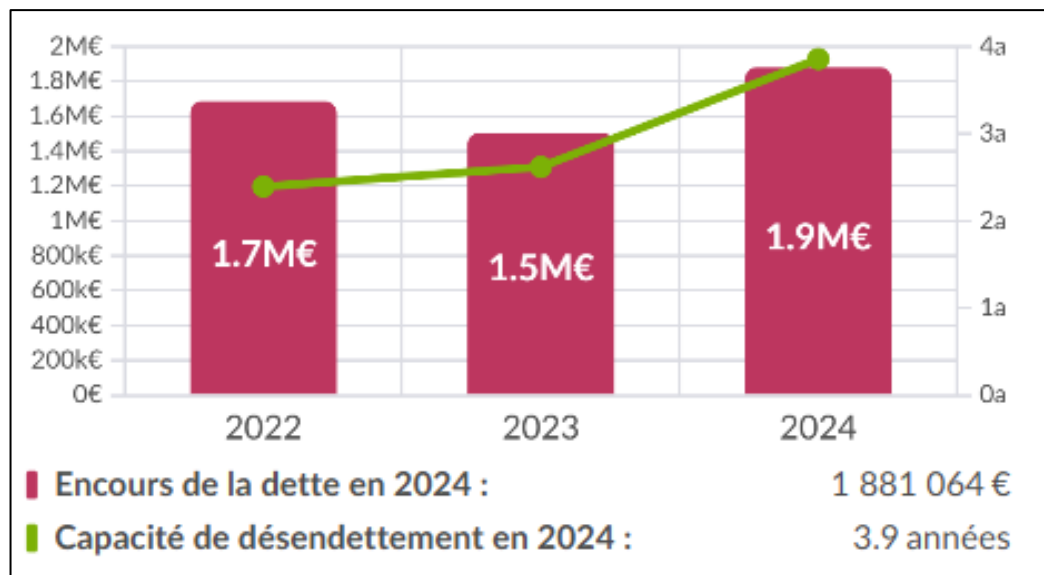
Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2025	1 881 064,88	220 190,34	39 233,92	0,00	(+) 0,00	259 424,26	1 660 874,54
2026	1 660 874,54	195 668,49	35 322,15	0,00	(+) 0,00	230 990,64	1 465 206,05
2027	1 465 206,05	171 049,32	31 594,60	0,00	(+) 0,00	202 643,92	1 294 156,73
2028	1 294 156,73	172 636,19	27 883,13	0,00	(+) 0,00	200 519,32	1 121 520,54
2029	1 121 520,54	166 747,99	24 146,73	0,00	(+) 0,00	190 894,72	954 772,55
2030	954 772,55	145 885,09	21 061,90	0,00	(+) 0,00	166 946,99	808 887,46
2031	808 887,46	136 048,08	18 357,44	0,00	(+) 0,00	154 405,52	672 839,38
2032	672 839,38	137 530,10	15 833,80	0,00	(+) 0,00	153 363,90	535 309,28
2033	535 309,28	81 994,02	13 287,26	0,00	(+) 0,00	95 281,28	453 315,26
2034	453 315,26	82 992,08	11 247,60	0,00	(+) 0,00	94 239,68	370 323,18
2035	370 323,18	84 008,60	9 189,48	0,00	(+) 0,00	93 198,08	286 314,58
2036	286 314,58	85 043,90	7 112,58	0,00	(+) 0,00	92 156,48	201 270,68
2037	201 270,68	86 098,33	5 016,55	0,00	(+) 0,00	91 114,88	115 172,35
2038	115 172,35	87 172,35	2 901,03	0,00	(+) 0,00	90 073,38	28 000,00
2039	28 000,00	28 000,00	1 041,60	0,00	(+) 0,00	29 041,60	0,00
Sous-total		1 881 064,88	263 229,77	0,00		2 144 294,65	
Total		1 881 064,88	263 229,77	0,00		2 144 294,65	

Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

→ *Des intérêts positionnés en fonctionnement*

→ *Du capital positionné en investissement*

Pour 2024, l'annuité financière est de 213 933 €.



A ce jour, la CCLTG a 7 emprunts en cours.

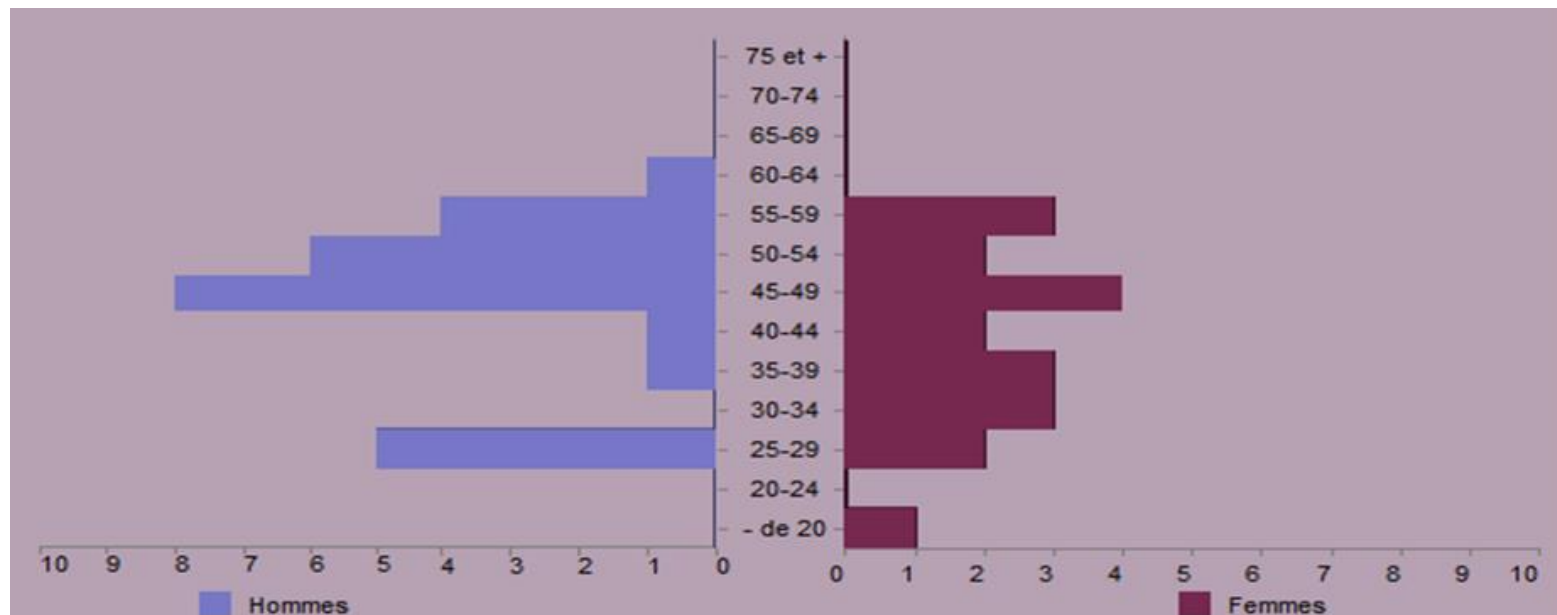
5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Au 31 décembre 2024, la CCLTG compte **46 agents** (dont deux agents remplaçant suite à une mise à disposition et à un arrêté long + un agent parti au 01/01/25 remplacement arrêté long)

	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Effectifs	47	47	47	45	44	47	48	48	48	45	46	46
ETP	39.76	39.76	39.76	37.76	36.76	38.76	40.76	40.76	40.50	37.99	38.49	38.49

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12							
Année 2020	Titulaire			CDI		CDD	
	TC	TP	TNC	TC	TNC	TNC	
A	2						
B	2	1		1	7	4	
C	18		2				
Année 2021	Titulaire			CDI		CDD	
	TC	TP	TNC	TC	TNC	TNC	
A	2				1		
B	3		1	7	1	2	
C	18	1	2				
Année 2022	Titulaire			CDI		CDD	
	TC	TP	TNC	TC	TNC	TC	TNC
A	2					2	
B	2			1	7	1	2
C	20		1			3	
Année 2023	Titulaire			CDI		CDD	
	TC	TP	TNC	TC	TNC	TC	TNC
A	2					3	
B	2			1	6	1	3
C	19		1			4	1
Année 2024	Titulaire			CDI		CDD	
	TC	TP	TNC	TC	TNC	TC	TNC
A	2					3	
B	1			1	7	2	4
C	21		1			3	1

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs



Au vu de la pyramide des âges, 32,61% de l'effectif de la CCLTG a moins de 40 ans, 32.61% ont entre 40 et 50 ans et 34.78% ont plus de 50 ans. La CCLTG a une répartition équilibrée de ses effectifs par tranche d'âge.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Masse salariale par catégorie de salariés et par mois –Année 2024

Catégorie de salariés	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24
Elus	7 424,16	7 470,14	7 470,12	7 470,13	7 470,13	7 470,13	7 470,13	7 470,13	7 470,13	7 470,13	7 470,13	7 470,13
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	46 037,59	55 741,90	48 114,47	48 130,09	49 645,87	38 990,11	45 020,17	51 591,55	52 862,25	50 264,71	38 240,48	44 631,37
Personnel extérieur (Horaire ou forfaitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	82 506,28	92 130,13	82 829,34	82 238,09	85 159,94	86 862,83	85 893,65	85 747,06	81 120,73	84 018,27	84 963,07	95 646,22
Titulaire ou stagiaire Indiciaire IRCANTEC	1 751,59	2 409,66	1 779,99	1 779,99	1 795,62	1 795,62	1 795,62	1 795,62	1 795,62	1 795,62	1 795,62	1 795,62
TOTAL	137 719,62	157 751,83	140 193,92	139 618,30	144 071,56	135 118,69	140 269,57	146 604,36	143 248,73	143 548,73	132 469,30	149 543,34

La masse salariale mensuelle moyenne en 2024 est de 142 513 euros.

La masse salariale annuelle 2024 de la CCLTG est de 1,7 millions d'euros, soit 27% des dépenses totales de fonctionnement.

Les faits marquants en 2024

Les recrutements :

Sur l'année 2024, 4 emplois dits nouveaux, dont certains suite à des réorganisations (hors saisonniers) :

- 1 Ressources Humaines (mutation agent en 2023)
- 1 voirie (départ agent)
- 1 assistante service technique/accueil (1 démission agent)
- 1 développement économique (accroissement temporaire d'activité – sept. à déc. 2024)

Les départs :

La collectivité a connu différents départs sur l'année 2024 :

- 1 départ à la retraite
- 1 démission
- 1 mutation

Des remplacements d'agents ont eu lieu tout au long de l'année pour les motifs suivants :

- 1 accident de service
- 1 congé sans rémunération pour convenance personnelle

Les évolutions :

- Participation employeur depuis le 1er janvier 2024

- Pour la mutuelle santé – MNT : 15€ (15 agents adhérent)
- Pour la prévoyance- Territoria : 7€ (12 agents adhérent)

- Prime Pouvoir d'Achat (PPA) exceptionnelle 2024

Pour la collectivité, 37 agents ont été éligibles au versement de cette prime au vu de la rémunération brute perçue au titre de la période de référence (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)

La collectivité a versé en janvier 2024, 100% de la prime, pour un montant d'environ 18 064€ bruts chargés.

Prospectives 2025

➤ Recrutements :

- 1 maître-nageur (MNS) et 2 nageurs sauveteurs (BNSSA) pour la saison estivale
- 1 adjoint administratif accueil général et service technique (remplacement congé maternité)
- 2,5 agents d'accueil/entretien de la piscine intercommunale en juillet et août 2025 (+ 0,5 OTI)
- 2 postes ADS (Instruction urbanisme) (si gestion interne CCLTG retenue - à l'étude)

➤ Prévoyance :

Changement de partenaire. Adhésion au contrat collectif MNT en décembre 2024. Adhésion à compter du 1^{er} janvier 2025.

➤ Mise à jour du règlement intérieur :

Le règlement intérieur du personnel est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Après presque 6 ans de fonctionnement, il conviendra de le mettre à jour dans le courant de l'année 2025.

Régime de temps de travail applicable aux administratifs :

- 35h / 5 jours (soit 7h par jour en moyenne)
- 35h / 4,5 jours
- 35h / 4 jours (soit 8h45 par jour en moyenne)
- Cas particulier de l'école de musique : les agents sont astreints à une obligation de service hebdomadaire de 20 heures.
- Cas particulier de l'office de tourisme : Compte tenu de l'obligation de maintien de l'ouverture de l'OTI notamment en période estivale (ouverture le samedi et dimanche matin), les agents concernés effectuent 35 heures hebdomadaires avec des horaires variables.

Agents du service technique : Deux temps de travail différents dans l'année :

HORAIRES NORMAUX (Hiver: janvier, février, mars)												
8h	8h30	9h	10h	11h	11h30	12h	13h15	13h45	14h	15h	16h	17h 17h30

JOURNEE CONTINUE (du 3 avril au 31 décembre durée des campagnes)												
8h	8h30	9h	10h	11h	11h40	12h	13h	14h	15h	15h30		

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base d'un rapport (analyse financière 2024 et orientations budgétaires 2025)

Présentation du rapport
d'orientations budgétaires
2025

- Le Conseil communautaire est appelé à :
- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire 2025.

6. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires sur le budget principal pour la section d'investissement 2025

- Article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
- Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Engagement des dépenses à compter du 01/01/2025 avant l'adoption du budget primitif 2025 (mi avril 2025)					
Chapitre	Crédits ouverts au BP 2024 (BP initial + décisions modificatives)	RAR 2024 inscrits au BP 2024	Montant total à prendre en compte	Seuil limite des crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 CGCT	Crédits à ouvrir par anticipation par l'assemblée délibérante
20	741 196,32	18 655,92	722 540,40	180 635,10	89 000,00 €
204	703 129,00		703 129,00	175 782,25	60 834,00 €
21	2 283 473,41	75 134,38	2 208 339,03	552 084,76	176 000,00 €
22	198 740,00		198 740,00	49 685,00	0,00 €
23	85 000,00		85 000,00	21 250,00	21 250,00 €
27	1 500,00		1 500,00	375,00	0,00 €
			0,00	0,00	
TOTAL	4 013 038,73	93 790,30	3 919 248,43	979 812,11	347 084,00
Attention les RAR ne compte pas dans l'ouverture des crédits					

6. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires sur le budget principal pour la section d'investissement 2025

- Il sera proposé au conseil communautaire de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif principal 2025 de la communauté de communes.
- Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

DETAIL DES MONTANTS DES ANTICIPATIONS DE CREDITS PAR CHAPITRE			
	Calcul du seuil limite du 1/3 des CP n-1 budgétisés pour le calcul de l'anticipation des crédits des AP pluriannuelles		
20	$133222 * 33\% = 43962$		
2031	PLUI	22 500,00	501
2031	ENQUETE PUBLIQUE PLUI	12 500,00	501
2031	PDA PLUI	6 000,00	501
		61 000,00	
20	HORS AP		
2031	ETUDES OA	28 000,00	845
2031	ETUDE PREALABLE MICRO CRECHE LAVIT	20 000,00	4222
	TOTAL CHAPITRE 20	89 000,00	
204	$283129 * 33\% = 93432$		
20421	AIDE AUX COMMERCES	10 834,00	552
20422	AIDE AUX TRAVAUX OPAH ET IMMO ETSES (40000 et 10000)	50 000,00	552
	TOTAL CHAPITRE 204	60 834,00	552
21	$204000 * 33\% = 67320$		
21318	MOE PPE	60 000,00	4222
21	HORS AP		
21751	VOIRIE	41 000,00	845
215731	PANIER EPAREUSE	5 000,00	845
215738	SIGNALISATION	2 000,00	845
21578	SOUFFLEUR	1 000,00	845
2158	TRAVAUX PISCINE	60 000,00	323
21838	ONDULEUR MSP LT	6 000,00	410
2188	OUVRAGES MEDIATHEQUE	1 000,00	313
	TOTAL CHAPITRE 21	176 000,00	
23	$85000 * 33\% = 28050$ (mais limite du chapitre à 25% soit 21250,00)		
2313	MOE OPC	28 050,00	4222
	TOTAL CHAPITRE 23	28 050,00	
	ramené à	21 250,00	

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

→ APPROUVER l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 selon le détail exposé ;

→ S'ENGAGER à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2025 de la communauté de communes.

7. Délibération autorisant le recrutement de trois emplois saisonniers, dans le cadre de l'intérêt communautaire « piscine de la base de loisirs »

L'ouverture estivale de la « piscine de la base de loisirs » nécessite de recruter trois maîtres nageurs pour assurer la surveillance de la piscine en juillet-août 2025.

Les recrutements seront lancés dès le mois de mars 2025. (délai de parution)

L'assemblée communautaire est appelée à :

- **AUTORISER** le recrutement de 3 emplois saisonniers dans le cadre de l'intérêt communautaire « piscine de la base de loisirs » ;
- **CHARGER** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent

8. Délibération autorisant l'ouverture de la piscine aux écoles en juin et septembre 2025 et recruter un maître nageur pour la surveillance

- La Communauté de communes a ouvert gratuitement la piscine aux écoles en juin et septembre 2024.
- Un maître nageur était présent pour la surveillance.
- Le conseil communautaire doit se prononcer sur:
 - l'ouverture de la piscine aux écoles en juin et septembre 2025

Cf bilan piscine école 2024 sur la page suivante

→ L'assemblée communautaire est appelée à :

- **AUTORISER** le recrutement d'un maître nageur en juin et septembre;
- **AUTORISER** les écoles à venir à la piscine gratuitement;
- **CHARGER** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

8. Délibération autorisant l'ouverture de la piscine aux écoles en juin et septembre 2025 et recruter un maître nageur pour la surveillance (SUITE)

Le bilan de l'exercice de la compétence piscine sur les mois de juin et septembre 2024 (piscine ouverte pour les écoles) est le suivant :

- Fréquentation des écoles en Juin et Septembre 2024 :
- Collège Despeyrous
- Ecole Sainte Lucile
- Ecole de Bourret
- Ecole Fermat
- Collège Saint Joseph
- Ecole Publique de Beaumont de Lomagne
- LEAP Lestonnac

Estimation coût piscine école 2024 :
environ 45 000 € (coût fonctionnement + charges de personnel maître nageur + JL Gregoreski + Jimmy Michon)
=> Maintien de la piscine pour les écoles en 2025 ?

Juin		Septembre	
Nombre d'élèves		Nombre d'élèves	
Semaine 1	375	Semaine 1	249
Semaine 2	649	Semaine 2	169
Semaine 3	505	Semaine 3	48
Semaine 4	580		
TOTAL	2109	TOTAL	466

COMPARATIF		élèves	%
juin-24	2109		
sept-24	466	-1643	-78%



9. Délibération portant création de trois emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière (accueil piscine et OTI)

La saison estivale nécessite de recruter deux emplois saisonniers pour l'accueil piscine et entretien ainsi qu'un emploi pour l'OTI. (juillet-août)

L'agent saisonnier de l'OTI fera également les remplacements pour les agents accueil piscine pour les jours de repos, congés payés.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- ACCEPTER les propositions ci-dessus ;
- CHARGER le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

10. Reversement de la part CCLTG des Paris Hippique reçue en 2024, à la commune de Beaumont de Lomagne

L'article 302 bis ZG du Code Général des Impôts a institué un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs.

De 2010 à 2013, cette redevance était perçue par la Commune de Beaumont de Lomagne.

La loi de finances 2013 a modifié l'article 302 bis ZG et transféré aux EPCI la redevance sur les paris hippiques perçue jusque-là par les Communes. La CCLTG faisait annuellement le choix de reverser intégralement à la Commune la totalité du montant de la redevance des Paris hippiques, sur délibération.

Depuis la loi de finances 2019, le produit du prélèvement sur les paris hippiques, est affecté pour moitié aux EPCI et pour moitié aux communes.

La CCLTG fait le choix chaque année de reverser la totalité de la redevance des paris hippiques reçus par la CCLTG à la commune de Beaumont de Lomagne.

Le montant reçu par l'EPCI en 2024 au titre des Paris Hippiques est de : 39 507,71 €
(42 184,19 € en 2023)

→ Le conseil communautaire doit se prononcer sur le reversement de la part CCLTG des paris hippiques 2024 à la commune de Beaumont de Lomagne.

11. Plan d'Aide au Commerce Territorial (PACTe) - Modernisation du magasin «D'ici et d'AILLEURS» de S.GRIMAUX à Beaumont-de-Lomagne

Le projet concerne le primeur «D'ici et Ailleurs», situé au 22 place Gambetta à Beaumont. Les travaux de modernisation envisagés concernent la pose d'un système de climatisation et le changement de vitrage anti effraction ainsi que la réfection en peinture des murs et plafond de l'intérieur du magasin. L'objectif vise à améliorer la mise en valeur des fruits et légumes, la devanture commerciale et le confort des clients afin d'augmenter les flux de clientèles.

PACK MODERNISATION/DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE

Point de vente situé en linéaire stratégique au sein du périmètre d'ORT Détail des investissements éligibles :

- Climatisation : 3820 €HT
 - Double vitrage : 2555.48 €HT
 - Réfection peinture magasin : 11 461.68 €HT
- Total des dépenses éligibles : 17 837,16 € HT
 $17\,837,16 \times 30\% = 5351,14\text{€}$
AVIS DE LA COMMISSION : 5000 €

La Commission Économie du 28/01/25 a émis un avis favorable pour accorder une aide arrondie à 5 000 € au lieu de 5 351,14 €. Cette somme représente un soutien significatif pour un commerce stratégique qui mérite d'en bénéficier.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide de 5000 € à Stéphanie GRIMAUX pour l'aménagement et modernisation du magasin « D'ici et d'AILLEURS»;
- **DONNER POUVOIR** à son Président pour signer tous documents afférents à l'opération.

12. Infrastructures en faveur de la mobilité : signalétique des équipements publics communautaires : demande de subvention

La CCLTG souhaite implanter une signalétique pour signaler les équipements publics communautaires en faveur de la mobilité. Cette signalétique permettrait de signaler les équipements publics communautaires suivants:

- la Maison de santé de Beaumont,
- les arrêts de bus du Transport à la demande intercommunal,
- la ZAE de Bordevieille et l'hôtel d'entreprises à Beaumont, et l'accessibilité du site internet de la CCLTG.

Le coût global de ces équipements publics communautaires en faveur de la mobilité s'élève à 30 108.37 €HT. Les finances de la CCLTG ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, il sera proposé à l'assemblée de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat.

DEPENSES	€HT	RECETTES		%
Signalétique Maison de santé à Beaumont-de-Lgne	3 528,07 €	Aides publiques :		
ZAE Bordevieille Beaumont-de-Lgne & hôtel d'entreprise	11 916,63 €	Etat:	13 889,19 €	50%
Arrêt de bus transport à la demande (TAD)	9 703,67 €	Total aides :	13 889,19 €	50%
Offre pour l'accessibilité du site internet de la CCLTG	4 960,00 €	Autofinancement	13 889,19 €	50%
COUT TOTAL €HT	30 108,37 €	COUT TOTAL €HT	30 108,37 €	100%

→ Il est proposé à l'assemblée communautaire de :

- **VALIDER** le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au financement de cette opération aux budgets 2025 ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter l'inscription de l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

13. Signature d'un avenant à la convention d'objectif et de financement pour le poste de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) CAF/CCLTG - pilotage du projet social

Pour rappel, en 2023, les communes de Beaumont, de Lavit et la CCLTG ont co-signé une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles avec la CAF82 pour une durée de 5 ans (du 1/01/22 au 31/12/26).

La CTG permet la continuité des financements des services aux familles et conditionne l'engagement du territoire dans un projet social de territoire. L'animation du projet social de territoire est confiée à un chargée de coopération territoriale, recrutée par la CCLTG depuis 2023.

Ce poste est cofinancé par la CAF à hauteur de 24 000 €/an sur la base d'un ETP renouvelé sur la durée de la CTG.

Sa mission est d'impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, accès aux droits, prévention/santé », rechercher l'adéquation de l'offre de services selon les besoins des familles, animer la mise en réseau des acteurs et apporter un appui en ingénierie pour la mise en œuvre des politiques sociales par les acteurs du territoire.

Par délibération en date du 26 février 2023, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de financement CAF/CCLTG 2022-2026 pour le pilotage du projet social de territoire pour le poste de Chargée de Coopération du 15 décembre 2022.

Suite à de nouvelles instructions transmises par la Caisse Nationale des Allocations Familiales aux CAF actant le principe du paiement par acomptes de la prestation de service afférente au chargé de coopération, la CAF 82 propose à la CCLTG de signer un avenant.

Il est proposé à l'assemblée de signer un avenant à la convention d'objectif et de financement pour le poste de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) CAF/CCLTG pilotage du projet social du 15 décembre 2022 modifiée selon l'article suivant : L'article 3 «le versement de la subvention dite «pilotage du projet social de territoire» de la convention initiale est remplacé par l'article suivant : 3- le versement de la subvention dite « pilotage du projet de territoire».

→ Il est proposé à l'assemblée communautaire de :

- **APPROUVER** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement CAF/CCLTG 2022-2026 pilotage projet social ci-annexé ;
- **AUTORISER** le Président à signer ledit avenant avec la CAF 82 définissant les modalités de mise en œuvre et toutes autres pièces nécessaires à son exécution ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires aux budgets 2025 et 2026 au financement de cette opération.

14. Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise : remplacement de Asia MEUNIER par Laurence VERDIER et remplacement de Annie GIORDANA par Laurence LARTIGAU

Pour rappel, le Conseil d'Exploitation (CE) de la régie de l'Office de tourisme de la Lomagne est composé de 15 membres dont 9 membres du Conseil Communautaire et 6 membres de la société civile choisis en fonction de leur compétence dans le tourisme.

Le Président informe l'assemblée communautaire de deux démissions :

- Asa Carolina MEUNIER propriétaire d'un gîte à Lachapelle ;
- Annie GIORDANA pour départ à la retraite représentante du Château de Gramont (Centre des Monuments Nationaux).

Le Président précise que Madame Laurence VERDIER, propriétaire du gîte «Douceur des Chênes» à Maubec et que Madame Laurence LARTIGAU Administratrice au Château de Gramont pour le Centre des Monuments Nationaux souhaitent intégrer le Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme afin de participer à la politique touristique communautaire.

Aussi, le Président propose à l'assemblée communautaire de répondre favorablement à ces demandes et d'intégrer Mesdames Laurence VERDIER et Laurence LARTIGAU en qualité de nouveaux membres de la société civile au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

→ Il est proposé à l'assemblée communautaire de :

- **ACTER** l'intégration de Mesdames Laurence VERDIER et Laurence LARTIGAU en qualité de nouveaux membres de la société civile au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal ;
- **APPROUVER** la nouvelle composition du Conseil d'Exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Lomagne Tarn et Garonnaise.
- **DONNER POUVOIR** à son Président pour signer tous documents afférents à l'opération.

15. Approbation de la modification statutaire du SYGRAL suite à intégration d'un nouveau membre.

Vu la délibération du SYGRAL, en date du 02/12/2024 concernant le projet d'extension de son périmètre au bassin versant de l'Auroue avec intégration d'un nouveau membre, portant modification statutaire, notifiée à la Communauté le 19/12/2024 ;

Vu le projet de modification statutaire du SYGRAL portant extension de périmètre du SYGRAL au bassin versant de l'Auroue, avec intégration de la Communauté d'agglomération d'Agen ;

M. le Président indique que ce projet d'extension de périmètre avec intégration de la Communauté d'agglomération d'Agen, proposé par le SYGRAL, vient concrétiser la concertation menée sur ce territoire par les services de la Préfecture du Gers, les Départements et l'Agence de l'Eau.

Il contribuerait à améliorer l'exercice opérationnel de la compétence GEMAPI sur ce territoire, en le confiant à un syndicat de bassins versants dédié, chargé d'élaborer un programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et des zones humides.

→ Le conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** le projet de modification statutaire du SYGRAL portant extension de son périmètre au bassin versant de l'Auroue, avec intégration de la Communauté d'agglomération d'Agen, selon les modalités présentées ;
- **AUTORISER** M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

16. Approbation de la Convention de répartition des frais afférent à la passation et à l'exécution des marchés - frais de publication à la charge de la commune de Verlhac-Tescou (Groupement de commandes fourniture de combustibles granulés bois)

- La Communauté de communes est membre du groupement de commandes coordonné par la commune de VERLHAC-TESCOU pour la fourniture de granulés bois.
- l'article 10 de la convention constitutive du groupement de commandes fourniture de combustibles, précise que le coordonnateur pourra être indemnisé, [...] des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés. [...] Le coordonnateur arrête par convention les conditions d'indemnisation de ses frais chaque année.

→ L'assemblée délibérante est appelée à :

- **AUTORISER** le président à signer la convention d'organisation et de répartition des frais communs ;
- **AUTORISER** le versement d'une participation de 28,28 € au titre des frais engagés pour le marché de fourniture de granulés bois 2024-2025.

17. Délibération autorisant le Président à mettre en vente au plus offrant, les matériels vétustes avec mises à prix minimales

La CCLTG a acquis au cours des années des véhicules et matériels divers pour les besoins des services techniques. Elle souhaite aujourd'hui procéder ponctuellement à la vente de certains de ses biens en toute transparence afin :

- ✓ de céder, des objets encombrants dont les services n'ont plus l'utilité,
- ✓ de créer de nouvelles recettes avec un patrimoine immobilisé et vétuste,
- ✓ de réduire les encombrants : impact sur le développement durable,

M. le Président propose la mise en vente au plus offrant via une information sur le site de la CCLTG des biens suivants :

- Tracteur Epareuse immatriculé BW 040WG - Année : 2011 - 7322 Heures - Prix de départ de 14 000 €
- Quad immatriculé 91 KW 82 - Année : 2005 – 2563 kms (Problème carburant) - Prix de départ de 1 000€
- Tracteur immatriculé 2147 HV 82 - Année : 1988 – 13126 Heures - Prix de départ de 4 000€
- Tracto CASE 590 super M – Année 2003 (problème sur l'avancement) - Prix de départ de 5 000€

L'assemblée délibérante est appelée à :

- **AUTORISER** le Président à mettre, en vente au plus offrant, via une information sur le site de la CCLTG :
 - Le Tracteur épareuse immatriculé BW040WG avec une mise à prix minimale de 14 000€,
 - Le Quad immatriculé 91 KW 82 avec une mise à prix minimale de 1 000€,
 - Le Tracteur immatriculé 2147 HV 82 avec une mise à prix minimale de 4 000€,
 - Le Tracto CASE 590 super M avec une mise à prix minimale de 5 000€
- **et à SIGNER** tout document se rapportant à cette vente.

Projet jeunesse sur le territoire communautaire Lancement de l'accompagnement du territoire par les Francas

Rappel CTG engagement projet social de territoire 2022/2026 : contractualisation objectif jeunesse : Développer l'offre en direction des jeunes – Action : Mise en place d'actions d'animation, de loisirs itinérantes en direction des adolescents

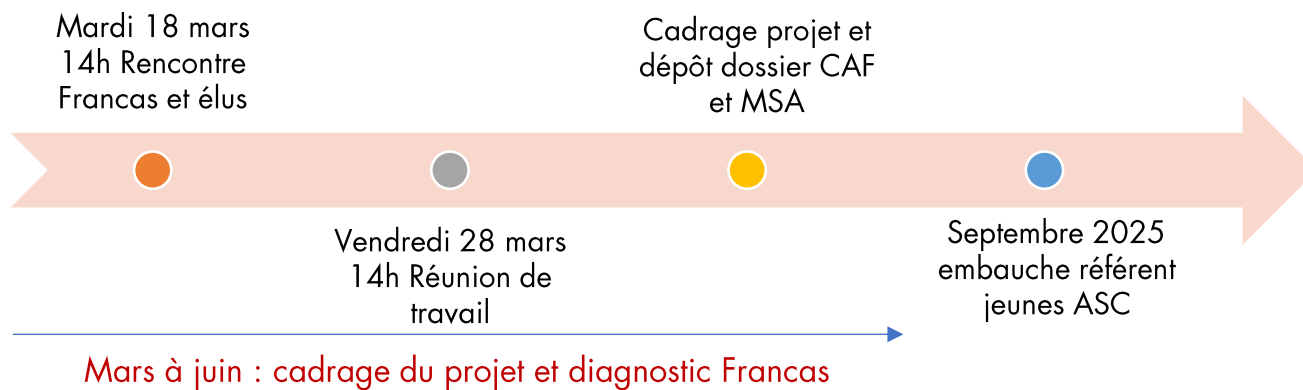
Rappel étapes précédentes : phase de pré-diagnostic réalisée en 2023-2024 : rencontres des mairies, réunions pré-cadrage du projet

Demande institutionnelle de la CAF pour financer le projet : cadrage du projet et diagnostic préalable à l'embauche d'un référent jeunesse

➤ **Sollicitation des Francas pour accompagner le territoire et l'ASC**

De mars à juin 2025 : Etape de rencontres avec les acteurs locaux pour cadrer le projet, établir la fiche de poste du référent jeunesse, (embauche ASC pour septembre 2025) et établir sa feuille de route, permettant ainsi un dépôt de projet auprès de la CAF et de la MSA pour déclencher les co-financements.

Objectifs de mars à juin : Organisation phase de diagnostic, paramétrage du temps, des tranches d'âges, recueil des souhaits des élus, des besoins des jeunes, des souhaits et besoins des acteurs locaux (établissements scolaires, associations...)



PROPOSITION DEROULE ETUDE ADS

Phase 1: Cadrage

- **Etape 1a → Commission Urbanisme** : Cadre + organisation possible + retour des questionnaires + Intervention "retours d'experience" : Centre instructeur Nord (CCQC) et/ou Centre instructeur Nord (CCGSTG)
- **Etape 1b → Conférence Intercommunale des Maires** : Cadre + organisation possible + retour des questionnaires

lundi
17/02/2025
14h30

Phase 2: Consultations des communes

- **Etape 2a → Rencontre des communes (par groupe de communes)** : Niveau de service attendu + Modes de gestion possibles + Mode de facturation
- **Etape 2b → Conférence Intercommunale des Maires** : Retour sur les rencontres communales

Phase intermédiaire

- *Discussion avec les services instructeurs voisins si option prise de travailler en mode intra communautaire*
- *Travail sur les conventions communes/service instructeurs (à distribuer avant Phase 3)*

Phase 3: Choix service ADS

- **Etape 3a → Commission Urbanisme + Commission finances** : Précisions sur les modes de gestion / facturation et Avis commissions
- **Etape 3b → Conférence Intercommunale des Maires** : Précisions sur les modes de gestion / facturation et Choix du mode ADS

- Information des décisions prises par Monsieur le président depuis le dernier conseil communautaire dans le cadre des délégations qui lui sont accordées :
 - Missions pour le contrôle technique de Construction pour le projet du Pôle Petite Enfance – Bureau APAVE Infrastructures et Construction retenu pour un montant total de 11 892.00€ TTC.
 - Mission de coordination SPS pour le projet du Pôle Petite Enfance – Bureau SOCOTEC Construction retenu pour un montant total de 6 105.00€ TTC

- ✓ Commission Habitat, Aménagement, Urbanisme, Mobilités : Lundi 17/02 – 14h30
- ✓ Conseil communautaire : Jeudi 27/03/2025 – 18h
- ✓ Conseil communautaire : Jeudi 10/04/2024 – 18h

- ✓ Intervention de M. Lafarge sur le nouvel hôpital de Montauban
- ✓ Intervention de M. Lagarde sur la situation de l'école de Sérignac